



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

TO/PR

P.V. ECO 13

## Commission de l'Economie

### Procès-verbal de la réunion du 22 février 2018

#### Ordre du jour :

1. 7224 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Lituanie sur les transferts statistiques d'énergie produite à partir de sources renouvelables afin de respecter les objectifs prévus par la directive 2009/28/CE, signé à Vilnius, le 26 octobre 2017  
- Rapporteur : Madame Tess Burton  
  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 7225 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Estonie sur l'établissement d'un cadre pour le transfert statistique d'énergie produite à partir de sources renouvelables afin de respecter les objectifs prévus par la directive 2009/28/CE, signé à Tallinn, le 7 novembre 2017  
- Rapporteur : Madame Tess Burton  
  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

\*

Présents : M. Gérard Anzia, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant Mme Joëlle Elvinger, Mme Tess Burton, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant M. Franz Fayot, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden, M. Gilles Roth remplaçant Mme Diane Adehm

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Fränk Arndt, Mme Simone Beissel, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding

\*

Présidence : M. Félix Eischen, Vice-Président de la Commission

\*

1. **7224** **Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Lituanie sur les transferts statistiques d'énergie produite à partir de sources renouvelables afin de respecter les objectifs prévus par la directive 2009/28/CE, signé à Vilnius, le 26 octobre 2017**

**- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Madame le Rapporteur présente son projet de rapport, préalablement transmis aux membres de la Commission de l'Economie.

Constatant que plus aucune question ni observation ne semblent s'imposer, Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la Commission de l'Economie.

La commission décide de proposer un temps de parole en séance publique suivant le modèle de base et appuie la proposition de Madame le Rapporteur de présenter ses rapports concernant les projets de loi 7224 et 7225 dans un seul exposé.

2. **7225** **Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Estonie sur l'établissement d'un cadre pour le transfert statistique d'énergie produite à partir de sources renouvelables afin de respecter les objectifs prévus par la directive 2009/28/CE, signé à Tallinn, le 7 novembre 2017**

**- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Madame le Rapporteur présente succinctement son projet de rapport, préalablement transmis aux membres de la Commission de l'Economie.

Constatant que plus aucune question ni observation ne semblent s'imposer, Monsieur le Vice-Président fait procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la Commission de l'Economie.

Concernant la présentation à prévoir en séance plénière, la commission renvoie à sa décision prise au niveau du précédent point à l'ordre du jour.

\*\*\*

Luxembourg, le 22 février 2018

Le Secrétaire-administrateur,  
Timon Oesch

Le Vice-Président de la Commission de l'Economie,  
Félix Eischen